

INFOS MAIRIE

Mairie : 04 92 43 25 86

mairie@baratier.net

www.baratier.net

Permanence :

Madame La Maire, les Adjointes, les Délégués, les Référénts vous reçoivent sur rendez-vous.

Horaires mairie

	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Lun.					9h00 - 12h00						
Mar.					9h00 - 12h00				13h30 - 16h30		
Mer.											
Jeu.					9h00 - 12h00						
Ven.					9h00 - 12h00				13h30 - 16h30		
Sam.					9h00 - 12h00						

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Tom MURAWA, le 12/05/21

Décès :

Josette ALBERTO, le 07/04/21

Jean DAVIN, le 16/04/21

Janik FOURNIER, le 11/06/21

Florinda LEFEBVRE le 18/06/21

Maurice JAMAIS le 16/07/2021

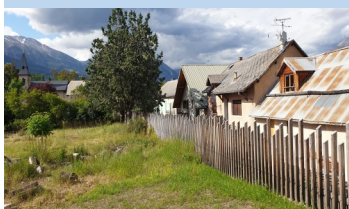
CADRE DE VIE

Travaux parc des Clôtures

En cohérence avec l'étude de programmation du village et en continuité des 1ers chantiers, divers travaux ont été réalisés tels que :

L'installation d'une palisse, l'entretien des végétaux existants, la valorisation et sécurisation des petites constructions, la végétalisation des abords des bâtiments, les ouvertures côté place St-Chaffrey et côté jardin de Charamaille.

Le nouveau bâtiment de l'Office Public de l'Habitat (OPH) nommé « L'Astragale » accueille ses nouveaux occupants depuis le 1er septembre.



NOËL À BARATIER

Samedi 18 décembre à partir de 18H (sous réserve des conditions sanitaires)

Illumination de la place du village et découverte de la crèche version 2021.

Démonstration de danse par le groupe Folklorique « Revioure ».

Animation maquillage.

Partage de la soupe de Noël, mandarines et papillotes.

Les aînés se verront remettre un panier garni accompagné d'une lettre écrite par un écolier Baraton qui sera glissée à l'intérieur.

Un présent attendra également chaque petit écolier Baraton (3-10 ans) sous le sapin.



Vous trouverez tous les détails de cet évènement sur le site internet de la mairie www.baratier.net et sur les différents panneaux d'affichage du village.

INITIATIVE CITOYENNE RUE DU POUZENC

Lors de la réunion de quartier à l'automne 2020, plusieurs Baratons avaient imaginé transformer l'ancien abri poubelles en un espace de troc avec des livres, petits objets, bibelots, jeux de société, graines...

La construction et la mise en place des aménagements de l'abri ont été réalisées par les services techniques de la commune de Baratier avec la participation des habitants.

Explications et règlement de l'abri partagé consultables sur place.



COTÉ JEUNESSE

Une naissance, un arbre ...

Un geste de bienvenue aux nouveaux petits Baratons, un souvenir pour les parents et un coup d pouce pour l'environnement ! La commune de Baratier offrira pour chaque nouvelle naissance, un arbre ou arbuste, à choisir entre différentes espèces. Les parents pourront ainsi enrichir leur jardin ou compléter la forêt Baratonne. Un courrier sera envoyé aux parents dont les enfants sont nés depuis mars 2020.

Nos ados :

Deux brassards réfléchissants sont offerts à chaque collégien et lycéen pour augmenter leur sécurité lors de leurs déplacements. À retirer en mairie sur les horaires d'ouverture.

Rentrée scolaire :

L'École de Baratier St-Sauveur accueille pour cette année scolaire 108 élèves répartis sur 5 classes de double niveaux sous la houlette de Mélanie Malaval (directrice) et de son équipe pédagogique constituée de 6 enseignantes.

Les Loulou's :

Christophe Saillant et sa dynamique équipe d'animateurs/trices accueillent durant toute l'année scolaire les enfants en début et fin de journée.

Un programme d'animations est proposé tous les mercredis et pendant les vacances.

Info : <https://www.lesloulous05.fr/>

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble, merci de :

- Respecter la limitation de vitesse de **30km/heure** en vigueur sur l'ensemble de la commune,
- D'utiliser les **parkings** pour stationner votre véhicule sans créer de gêne,
- **D'élaguer** les plantations de votre propriété qui empiètent sur la voie publique.

Prochaine édition du « Mini-Pouzenc » disponible en format papier à l'accueil de la Mairie et dans votre boîte mail

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

Une étude d'opportunité est lancée sur la commune pour la création d'un réseau de chaleur.

Le projet est de créer une chaufferie bois pour alimenter l'école ainsi que la Baratonne. Les propriétaires des maisons voisines pourraient également s'y raccorder.

Une délégation de compétence a été confié au SymEnergie 05 pour porter techniquement et financièrement cette opération (les études, la réalisation et l'exploitation de l'équipement). La première étape a été d'identifier les propriétaires qui pourraient être intéressés.

Suivant les premières conclusions, il sera décidé de la suite de ce projet qui nous tient à cœur. En effet, ce mode de chauffage par l'utilisation du bois, une énergie renouvelable, est beaucoup plus écologique que le système existants qui utilisent du fioul.

COMPOSTAGE BIODECHETS ET ENCOMBRANTS

Un conteneur pour la collecte des biodéchets va être mis en place sur le parking de La Baratonne et Place des Lavandières.

Nous vous rappelons que les encombrants sont à déposer à la déchetterie de Pralong et non aux abords des moloks. Si vous ne pouvez vous déplacer, une collecte est organisée chaque premier mercredi du mois, contactez la mairie pour plus de renseignements.

Les trois points de compostage collectif sont installés sur la commune (Les terres du château, Square des baladins, embranchement de l'impasse des Aubépines).

BILAN DES MANIFESTATIONS DE L'ETE

Soirées contes et légendes au Clapier des Monges, Fête de Baratier, Marchés des Producteurs, Ateliers découvertes, Marché des Potiers, Artisans sans vitrine, Balades guidées des mille cascades et le jeu de piste familial « l'enquête Baratonne » ont été l'occasion d'accueillir de nombreux vacanciers et de se retrouver durant toute la saison estivale.



COMMANDE GROUPÉE

Pour la deuxième année consécutive, une commande groupée pour les granulés de bois avec la société Granul'Orres a été proposée.

URBANISME

Nous vous rappelons que pour toute création, modification, extension de votre habitation, ajout d'un abri de jardin, remplacement de toiture, ... une autorisation d'urbanisme est obligatoire.

Les démarches sont simples et cela vous évitera des désagréments entre voisins, lors d'une visite de contrôle de vos aménagements ou pour la vente de votre bien par exemple.

Si vous avez omis de déclarer un changement, ce n'est pas trop tard, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

La loi du 29 12 2020 a modifié les conditions d'application de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de plus de 5m² et de plus de 1,80 m sous plafond.

Pour BARATIER, une délibération du 7/11/2011 a instauré cette taxe sur la commune en remplacement d'autres taxes comme la taxe locale d'équipement.

Certaines exonérations étaient prévues et pour renforcer l'équité entre tous les contribuables, la dernière "commission des finances" a étudié les différentes perspectives d'équilibrage entre les contribuables.

Prochainement un avis sera donné pour faire évoluer ou pas cette recette si importante pour la commune.

Sachant qu'il s'écoule en moyenne 15 mois entre la délivrance d'un permis de construire et l'achèvement des travaux entrepris, si décision modificative il y avait, celle-ci ne prendrait effet au plus tôt que le 1/01/2023.

D'ici là, la meilleure décision ne doit être réfléchie et envisagée que sous l'angle d'une meilleure gestion de nos finances publiques locales : il en va de l'intérêt général des baratons.

ZONE BLEUE PLACE DU VILLAGE

Depuis le 16 juin, la Place du Village est officiellement en Zone Bleue.

N'oubliez pas votre disque !



LE TORRENT DES VACHERES

Durant l'épisode d'intempéries des 10 et 11 mai, la conjonction des pluies abondantes et de la fonte des neiges a généré des phénomènes de crues et diverses perturbations au niveau du torrent des Vachères, avec pour conséquence :

- *Prise d'eau usine hydroélectrique endommagée - arrêt
- *Digue camping des Airelles - destruction partielle
- *1 er Pont chemin de la Serbie - menacé par des arbres déracinés et détériorés
- *Pont du Souvenir - Protections et ou entonnements emportés
- *Pied de Talus Rue de la Côte / Chemin de Vurbaye fragilisé par la déviation temporaire du torrent
- *Chemin de Vurbaye : 2 nouveaux affaissements

Votre équipe municipale est intervenue en urgence et a travaillé avec GEMAPI et le RTM pour déterminer et réaliser les travaux urgents. Des travaux de sécurisation et d'aménagement sont en cours de réalisation depuis quelques semaines.

